



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

A une séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue à l'Hôtel de Ville de Sainte-Catherine, au numéro civique 5465, boulevard Marie-Victorin en la Ville de Sainte-Catherine, jeudi troisième jour du mois de juillet deux mille vingt-cinq, à 10:00 h., à laquelle sont présents Messieurs, Madame,

-Normand Dyotte, Maire- Ville de Candiac

-Frédéric Galantai, Maire - Ville de La Prairie

-Jocelyne Bates, Mairesse - Ville de Sainte-Catherine

formant le quorum au complet sous la présidence de M. Jean-Claude Boyer, Maire de la Ville de Saint-Constant.

25-07-51

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après délibération, il est proposé par M. Frédéric Galantai, appuyé par Mme. Jocelyne Bates et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre du jour tel que présenté et résumé comme suit:

- 1.- Approbation de l'ordre du jour.
- 2.- Approbation du procès-verbal de la séance spéciale du 5 juin 2025.
- 3.- Approbation des comptes à payer.
- 4.- Correspondance reçue par la Régie jusqu'au 26 juin 2025.
- 5.- Embauche d'une opératrice.
- 6.- Mandat - UMQ produits chimiques A.O. CHI20262027.
- 7.- Présentation du rapport d'Aquatech, mois de mai 2025.
- 8.- Varia
- 9.- Question du public
- 10.- Levée de l'assemblée

25-07-52

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 5 JUIN 2025.

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2025.

25-07-53

APPROBATION DES COMPTES A PAYER

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de 549,020.47 \$ et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de 650,354.95 \$ pour un montant total de 1,199,375.42 \$.

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux
du bassin de Laprairie

CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 26 juin 2025, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

25-07-55

EMBAUCHE D'UNE OPÉRATRICE.

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie désire procéder à l'embauche d'une opératrice afin d'assurer le suivi rigoureux des opérations de la station.

ATTENDU QUE la RAEBL a procédé à un appel de candidatures sur sites d'emplois et que suite au processus d'évaluation Mme. Catherine Dupuis est la candidate retenue par un comité de sélection.

ATTENDU QUE l'employé sera sous la responsabilité du Directeur général.

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration procède à l'embauche de Mme. Catherine Dupuis, à titre d'opératrice selon les termes et conditions mentionnés au contrat d'emploi.

QUE le Président et le Secrétaire-trésorier sont autorisés à signer conjointement, pour et au nom de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie, le contrat d'emploi pour le poste d'opératrice.

25-07-56

MANDAT A L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - Appel d'offres #CHI-20262027 ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX.

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de cinq (5) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Chlore gazeux 907.2 kg et 68 kg - Hydroxyde de sodium en contenant - Silicate de sodium N en vrac, en tête de 1000 litres, ou baril de 200 kg.liq. - Sulfate d'aluminium - Sulfate ferrique - Hydroxyde de sodium en vrac ainsi qu'un avis d'intention pour un achat regroupé de chaux calcique en vrac.

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de biens;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie désire participer à cet achat regroupé pour se procurer du *Sulfate ferrique et de l'Hydroxyde de sodium en vrac* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte, appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement:

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20262027 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) visant l'achat de *Sulfate ferrique et de l'Hydroxyde de sodium en vrac* pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027 ou selon les durées contenues dans l'appel d'offre ;

QUE la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres, ou un avis d'intention le cas échéant, pour adjuger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant le formulaire d'inscription en ligne à la date fixée;

QUE la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour celles non-membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

25-07-57

RAPPORT D'EXPLOITATION DU MOIS DE MAI 2025.

La firme Aquatech donne communication du rapport d'exploitation de mai 2025 et le Conseil d'administration en prend connaissance.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux
du bassin de Laprairie

25-07-58 VARIA.
Aucun dossier

25-07-59 QUESTION DU PUBLIC.

Monsieur Caron pose une question sur le site de la Régie et M. Vachon des questions diverses sur le personnel à la Régie et sur le traitement de la station.

25-07-60 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Frédéric Galantai, et résolu unanimement:

QUE la présente séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

Et la séance est levée.

_____	_____
M. Jean-Claude Boyer, Maire Président de l'assemblée	M. Gilbert Samson Secrétaire-trésorier